

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 mai 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLLOT donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Renaud LE BERRE, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Paulette BEUREL

**Délibération n°2021-097**

Membres en exercice : 69    Présents : 58    Absents : 11    Pouvoirs : 5

<b>ENFANCE JEUNESSE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ACCORD DE METHODE ET D'ENGAGEMENT</b>
---

La CAF des Côtes d'Armor souhaite engager une démarche afin d'aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) d'ici la fin de l'année 2021 avec Lamballe Terre & Mer et les

communes. Il s'agit d'une démarche volontaire, qui vise à définir un projet stratégique global du territoire, pour la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF et notre territoire, dans le domaine des politiques sociales et familiales. L'objectif est de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la vie sociale, l'habitat, l'insertion et le numérique. Ce n'est pas un dispositif financier, comme le contrat enfance jeunesse (CEJ). Mais il se définit comme un cadre politique sur lequel se rattachent des financements pour une durée de 5 ans (2021-2025).

La convention s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions. Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux supplémentaires ont été identifiés :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité.
- L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire ;
- Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes.
- La coordination et l'animation des démarches territoriales : rôle clé du Centre Social Intercommunal (CSI).

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer aura un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences.

Un comité de pilotage, composé des acteurs du territoire, élus et partenaires en lien avec les thématiques traitées, assurera le suivi de la méthode et la validation des étapes.

Une aide de 20 000€ est accordée par la Caf dans le cadre de la démarche de préparation de la Convention Territoriale Globale (10 000€ à la signature de l'accord de méthode et d'engagement et 10 000€ à la signature de la CTG).

Suite à la signature de la CTG, il y aura une évolution des financements avec la fin des Contrats Enfance Jeunesse, qui seront remplacés par le « Bonus territoire ». Cette évolution devrait garantir à minima les financements versés par la CAF au territoire (communes/communauté/structures gestionnaires).

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'accord de méthode et d'engagement de la Convention Territoriale Globale ;
- APPROUVE les quatre enjeux identifiés ;
- MANDATE le comité de pilotage, composé d'élus et de partenaires en lien avec les thématiques concernées, pour assurer le suivi de la méthode et la validation des étapes de la démarche de Convention Territoriale Globale ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'accord de méthode et d'engagement et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le	1 JUIN 2021
Affiché le	1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

1 JUIN 2021

